

**ANNEXE**  
**AU REGLEMENT GENERAL DES JEUX DE LA RUBRIQUE « JEUX DE L'ANTENNE »**  
**DU SERVEUR VOCAL DE RADIO CLASSIQUE\***  
**(0 892 700 600 – 0,45€/minute d'un poste fixe)**  
**RELATIVE AU JEU CI-DESSOUS**

**Nom du jeu :**

Gagnez 1 week-end pour 2 personnes au Relais & Châteaux Domaine de Rochevilaine.

**Type de jeu :**  Instant gagnant  Quiz

**Dates du jeu :** 14/02/2020

**Description des lots mis en jeu :**

2 week-end de 2 jours / 2 nuits pour 2 personnes au Relais & Châteaux Domaine de Rochevilaine comprenant :

- 2 nuits en chambre double (junior suite vue littoral ou vue mer)
- La demi-pension
- L'accès à l'espace aquatique

Valable jusqu'au 31 mars 2021, hors vacances scolaires et week-end fériés, selon disponibilités.

**Valeur des lots :**

Valeur indicative d'un lot : 940 € TTC

**Mode d'attribution des lots :**

Le jeu se déroule le vendredi 14 février 2020 sur l'antenne de Radio Classique, à raison de deux sessions. Pour chaque session, le jeu est ouvert dès qu'une annonce de l'animateur/trice invite les auditeurs à appeler le standard des jeux de l'antenne au 0892 700 600 (0,45€/minute d'un poste fixe\*). Les horaires de ces sessions de jeu n'étant pas définis à l'avance, les participants doivent rester à l'écoute de l'antenne pour être informés des sessions de jeu. A chaque session, le cinquième auditeur à joindre le standard des jeux antenne remportent le lot mis en jeu. Le lot est attribué à partir du moment où l'auditeur a communiqué distinctement au standard les coordonnées qui lui sont demandées. Il n'est possible de gagner qu'une seule fois à ce jeu. Le gain ne pourra être validé dans le cas d'une coupure de la ligne téléphonique ou tout autre incident indépendant de la volonté de l'organisateur ne permettant pas l'enregistrement des coordonnées du gagnant. La session de jeu est terminée lorsque les coordonnées des cinq premiers appels ont été obtenues.

Dans le cas où l'intégralité des lots ne sont pas attribués à l'issue du jeu, Radio Classique se réserve la possibilité, à sa convenance :

- Soit de prolonger le jeu par une nouvelle annonce de l'animateur invitant à contacter le standard des jeux de l'antenne, lorsque la programmation de l'antenne le permet.
- Soit de remettre les lots non attribués au fournisseur des lots.

**Transmission du/des lot(s) aux gagnant(s) :**

Après la clôture du jeu, les coordonnées des gagnants sont transmises par email dans un délai de 15 jours ouvrés au fournisseur des lots, le Relais & Châteaux Domaine de Rochevilaine. Celui-ci est chargé de contacter les gagnants, dans un délai de 30 jours à compter de la transmission des coordonnées des gagnants, pour procéder à la réservation de leur séjour. Les délais mentionnés ci-dessus sont donnés ici à titre indicatif. Aucune compensation ne pourra être obtenue par un gagnant en cas de réception de la dotation au-delà des délais mentionnés ci-dessus.

**Remboursement :**

La participation au jeu est gratuite, aussi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande adressée à Radio Classique, Service des Jeux, 12 bis place Henri Bergson, 75008 Paris, les remboursements suivants :

- frais de timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement et/ou de remboursement de la participation qui sera remboursé au tarif lent en vigueur au jour de réception de la demande
- frais de connexion à Internet correspondant à la consultation du présent règlement sur une base de 2 minutes au tarif réduit de 0,20 euros TTC la minute. Ce remboursement sera refusé si l'internaute bénéficie d'un abonnement lui permettant un accès illimité à Internet.
- frais de connexion au serveur vocal de Radio Classique sur la base du temps réel de communication passé, avec un plafond maximum 1,35 euros correspondant à une durée de 3 minutes de connexion.

Chacun de ses remboursements s'effectue dans la limite d'un remboursement par jeu et par foyer (même nom et même adresse) ayant participé au jeu. Ces demandes doivent être formulées au plus tard 90 jours après la date de clôture de chaque jeu ponctuel auquel aura participé le joueur.

Ces remboursements ne peuvent être obtenus que sur demande accompagnée des nom, prénom et adresse complète du participant, de la date et l'heure de la participation, d'un RIB/RIP, de la facture détaillée de son opérateur téléphonique ou Internet, au même nom que le RIB/RIP et d'un justificatif de domicile de moins de six mois.

*\* Pour consulter le règlement général des jeux de l'antenne de Radio Classique :*  
<https://www.radioclassique.fr/jeux-antenne/>